

*Article 21 du Règlement***LE RECENSEMENT**

ON DEMANDE DE RÉTABLIR LE RECENSEMENT DE 1986

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, même dans l'Antiquité, les Romains voyaient dans la tenue de recensements un préalable indispensable à l'établissement de la politique publique. Le recensement sert, bien sûr, à compter les personnes, mais il semble que les personnes ne comptent pas pour le gouvernement actuel, du moins pas avant 1991 puisque ce dernier a annoncé qu'il annulait le recensement de 1986. Cette décision a échappé jusqu'à présent à l'attention des critiques.

La Commission royale d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi nous a maintenant présenté son rapport. Elle recommande de légiférer pour assurer l'équité dans le monde du travail, mais il est indispensable pour cela de disposer non seulement des données de recensements mais encore d'une base de données élargie concernant les effectifs des travailleurs et les caractéristiques d'emploi des femmes, des handicapés, des autochtones et des minorités visibles.

Le rapport est en effet complexe, et la mise en œuvre de ses recommandations exigera beaucoup de temps. Le gouvernement dispose cependant d'un moyen facile de signifier rapidement son engagement à assurer l'équité en matière d'emploi: il doit repenser sa décision d'annuler le recensement de 1986 et y procéder en tenant compte d'une base de données élargie étant donné les renseignements statistiques additionnels requis pour faire appliquer efficacement les recommandations du rapport Abella.

C'est une mesure qui s'impose. Si le gouvernement ne la prend pas, cela renforcera encore l'impression que la justice sociale ou les droits sacrés ne devraient pas à son avis faire obstacle à la prospérité pour une minorité privilégiée.

* * *

LE TOURISME

LES RÉPERCUSSIONS DES MESURES DU GOUVERNEMENT SUR L'INDUSTRIE DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le récent exposé financier du gouvernement fait état de plusieurs changements qui tracassent beaucoup l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard, depuis la majoration des taux de transbordement, en passant par celle des droits d'admission et d'utilisation des services dans nos parcs nationaux, jusqu'à celle du prix de l'essence. Toute l'industrie va être touchée d'une façon ou d'une autre.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale n'acceptera plus les demandes d'aide présentées par l'industrie touristique en vertu du Programme de développement industriel et régional. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a affirmé que, désormais, on réglerait le financement des projets touristiques par des instruments comme les accords fédéraux-provinciaux. J'espère que le ministre a pris des dispositions pour que les intérêts de l'industrie touristique soient pleinement protégés au cours des mois à venir où se fera la transition entre l'actuel Programme de développement industriel et régional et le nouveau qui n'a pas encore de nom.

J'espère sincèrement que le ministre d'État au Tourisme (M. McMillan), un insulaire qui a l'avenir de l'industrie à cœur, a fait part au premier ministre (M. Mulroney), au ministre des

Transports (M. Mazankowski), au ministre de l'Expansion industrielle régionale et au ministre de l'Environnement (M^{me} Blais-Grenier), des conséquences désastreuses que ces changements vont avoir sur le tourisme dans l'Île-du-Prince-Édouard et sur ses habitants.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai demandé hier à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) si elle se proposait d'entreprendre une enquête parlementaire sur tous les aspects de l'industrie nucléaire, étant donné que le gouvernement conservateur de 1979 envisageait de le faire. Sa réponse a de quoi inquiéter une nette majorité de Canadiens qui se demandent s'il faut continuer à miser sur le nucléaire, soit en raison du coût de plus en plus élevé de cette énergie, soit à cause des dangers qu'elle présente pour notre environnement ou du point de vue de la course aux armes nucléaires.

La ministre a déclaré qu'elle devra consulter l'EACL pour savoir si cet organisme juge une enquête utile. Autant demander à la Mafia si une enquête sur le crime organisé serait utile. Elle a ensuite essayé de justifier cette réponse incroyable en ajoutant qu'une enquête ne s'impose pas nécessairement, car il s'agit peut-être seulement d'un problème de commercialisation. Elle semble incapable de se poser la question fondamentale: devons-nous vendre ce produit, que ce soit ici ou à l'étranger? Elle révèle ainsi l'attitude peu critique des conservateurs à l'égard de cette question, attitude qui rappelle celle des libéraux.

● (1410)

Je demande au gouvernement d'entreprendre une enquête sur l'industrie nucléaire en collaboration avec des organismes comme le Regroupement pour la surveillance du nucléaire et d'annuler les compressions des dépenses dans le domaine des services de l'environnement, des économies d'énergie et de la mise en valeur d'autres sources d'énergie. Sommes-nous, par un terrible retour en arrière, revenus en 1955, ou sommes-nous à la veille de 1985?

* * *

L'INDUSTRIE

L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE—LA RÉACTION À L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, l'industrie pétrochimique canadienne a tiré quelque satisfaction de l'exposé économique présenté à la Chambre par le ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre dernier. Elle attendait notamment que le nouveau gouvernement lui annonce qu'il n'augmenterait pas le prélèvement d'indemnisation pétrolière imposé sur le brut destiné à la fabrication de produits chimiques. Cette mesure a démontré que le gouvernement était déterminé à soutenir, sans recourir aux aumônes, une industrie qui porte un fardeau fiscal injuste depuis des années. Mais le prélèvement d'indemnisation pétrolière sera majoré en ce qui concerne le brut qu'utilise l'industrie pour ses besoins énergétiques.